



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE EN INDONESIE

GUIDE DE SECURITE

à l'usage des Français d'Indonésie

2016

L'Ambassade de France rappelle que les informations contenues dans ce livret sont données à titre indicatif et qu'elles doivent être utilisées avec toutes les précautions qui s'imposent.

Table des matières

1. Les personnes responsables de la sécurité

2. Plan de sécurité

- La définition d'un ou plusieurs lieux de regroupement et d'évacuation
- Un découpage en différents îlots
- Un recensement précis du nombre de résidents en Indonésie
- Une identification des moyens matériels nécessaires et la mise en place d'un équipement de communication directe avec l'ambassade

3. Le déclenchement de la crise

- La cellule de crise de l'Ambassade
- Les phases d'alerte
- Le déclenchement du regroupement et de l'évacuation
 - Vos documents personnels
 - Votre sac d'urgence
 - Vos affaires personnelles
 - Conseils pour vos enfants
 - Vos animaux de compagnie
- Les moyens de communication et d'alerte
- Le rôle du chef d'îlot
- Les coordonnées utiles
- Liste des agences consulaires en province et à Timor Leste

Le présent guide a pour objet de vous informer et vous rappeler quelques conseils simples afin de mieux assurer votre sécurité.

1. Les personnes responsables de la sécurité

L'**Ambassadeur** est responsable de l'ensemble des questions de sécurité, en liaison avec ses collaborateurs.

Le **Premier Conseiller** est l'officier de sécurité chargé de l'organisation générale de la sécurité.

Le **Consul** a pour mission d'assurer la sécurité de la communauté française. Sous son autorité, le service des Français a la responsabilité du suivi des ressortissants présents en Indonésie. Les personnels de la section consulaire sont vos principaux interlocuteurs quand vous vous rendez à l'Ambassade.

Les **responsables d'îlots** (cf fiche « le rôle du chef d'îlot») sont des compatriotes *bénévoles*. En cas de besoin, ils pourront prendre de vos nouvelles et relayer les consignes de sécurité diffusées par l'ambassade

2. Plan de sécurité

Tout citoyen français présent à l'étranger peut solliciter l'assistance des autorités consulaires françaises du pays où il se trouve (résident ou de passage). En cas de crise, l'aide accordée s'inscrit dans le cadre plus général d'un plan de sécurité de la communauté française, établi et tenu à jour par le Consulat. Les paragraphes qui suivent ont pour objet de vous informer et de vous conseiller sur l'attitude à observer et les précautions à prendre en situation de crise, de manière à assurer, d'une part, votre intégration dans le dispositif du plan de sécurité, d'autre part, la pleine efficacité des mesures qui seraient prises sous l'égide de l'ambassadeur.

N'oubliez pas que l'inscription consulaire, gratuite, permet aux autorités françaises de vous localiser plus aisément en cas de problème. Vous pourrez trouver tous les renseignements s'y rattachant sur le site internet :

www.ambafrance-id.org

Le plan de sécurité s'appuie sur :

➤ **la définition d'un ou plusieurs lieux de regroupement et d'évacuation**

Des **centres de regroupement** ont été définis dans le plan de sécurité en Indonésie (cf en annexe les adresses, coordonnées géographiques ou téléphoniques de ces points de regroupement). Ce sont les endroits où la communauté française doit se rendre **en cas d'évacuation**, pour que l'ambassade puisse procéder aux opérations d'enregistrement, à l'organisation des convois, etc.

➤ **un découpage en différents îlots.**

Jakarta a été découpé en neuf îlots et Bali en huit îlots, pour chaque îlot un responsable de la sécurité, appelé chef d'îlot, a été désigné. **Il vous est conseillé de prendre contact avec votre chef d'îlot afin que celui-ci vous connaisse. (cf le découpage des îlots et liste des chefs d'îlots en annexe)**

En province, les Français sont rattachés à des agences consulaires. Ce sont celles-ci qui, en cas de regroupement et d'évacuation, prendront contact avec vous.

En revanche, les Français résidant dans des lieux éloignés d'une agence consulaire sont rattachés directement à l'Ambassade.

➤ **un recensement précis du nombre de résidents en Indonésie.**

- Pour les résidents

Le recensement aussi précis que possible des populations susceptibles d'être concernées est nécessaire afin que le plan de sécurité soit à jour et que l'ambassade soit en mesure d'assurer la mise en œuvre des mesures rendues nécessaires par la situation (nombre, lieux de travail et de domicile, photos des voies d'accès, relevé GPS, numéros de téléphone et de télécopie, adresses électroniques). Pour mettre à jour vos données personnelles, pensez à aller sur :

www.MonConsulat.fr

(muni de votre numéro d'inscription consulaire « NUMIC » et de l'adresse électronique que vous avez fournie lors de votre inscription.)

- Pour les personnes de passage

Les Français de passage peuvent s'inscrire avant leur voyage sur le lien « ariane » du site du Ministère des Affaires Etrangères. Ils seront ainsi informés des cas d'urgence dans le pays et leurs coordonnées seront fournies à l'ambassade en cas de crise.

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane>

➤ **une identification des moyens matériels nécessaires et la mise en place d'un équipement de communication directe avec l'Ambassade**

L'identification des moyens matériels nécessaires pour procéder à d'éventuelles opérations de regroupement et d'évacuation sera la mission de l'Ambassade. Pour se faire, un équipement de communication directe avec cette dernière est fourni aux îlotiers afin qu'ils puissent donner des renseignements et recevoir les consignes à vous transmettre. Ainsi, en cas de crise, une prise de contact avec votre îlotier vous permettra de connaître d'éventuelles instructions et les informations sur votre situation seront répercutées à la cellule de crise constituée à l'Ambassade.

Pour cette raison, et même si vous vous estimez « bien connu du poste », il est **INDISPENSABLE** de vous présenter à la section consulaire et, une fois inscrit, de nous signaler tout changement concernant la composition de votre famille, votre lieu de résidence ou de travail, vos numéros de téléphone ou de fax, et, le cas échéant, votre adresse électronique... sans oublier les plans d'accès à votre domicile¹.

Il sera très difficile, voire impossible dans la plupart des cas, de prendre en compte des Français dont l'adresse est inconnue de la section consulaire.

La localisation et l'information des personnes menacées sont l'une des clefs d'une bonne gestion de crise.

Elles ne pourront être optimales qu'avec votre collaboration et la mise à jour de vos données personnelles !

Les Français sont par ailleurs invités à consulter régulièrement la fiche « Conseils aux Voyageurs » consacrée à l'Indonésie à l'adresse suivante :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/indonesie-12260/>

3. Le déclenchement de la crise

Dès le déclenchement d'une crise, deux cellules de crise se mettent en place: l'une en Indonésie à l'Ambassade et l'autre, si la situation l'exige, à Paris, au Centre de Crise, structure permanente qui assure une veille mondiale en H24.

➤ La cellule de crise de l'Ambassade

La mise en place du réseau d'îlotiers s'accompagne de celle d'un dispositif de crise de l'ambassade placé sous la responsabilité de l'Ambassadeur.






Cette cellule a une triple mission :

- la gestion de crise, c'est à dire :
 - entrer en contact avec le chef d'îlot et recenser toutes les informations concernant l'ensemble des Français résidant dans la zone touchée ;
 - assurer le contact avec les autorités locales et diffuser leurs consignes auprès de vous ;
 - prendre en charge, le cas échéant, votre regroupement et votre évacuation.
- la reconnaissance et la recherche des victimes potentielles, avec éventuellement l'organisation de secours sur le terrain ;
- l'information de crise, en direction à la fois des familles et du Ministère des Affaires étrangères et du développement international.

¹ Pour ceci, utilisez le formulaire et le mode d'emploi de localisation de votre maison sur *Google Earth* à la fin de ce guide.

➤ **Les phases d'alertes**

Cinq phases d'alerte ont été déterminées par le plan de sécurité. Le passage d'une phase à l'autre est décidé par l'Ambassade de France. L'évacuation (phase 4) est une décision prise par le gouvernement à Paris.

<i>Phase</i>	Français résidents	Français de passage
<p>0 - Blanc (absence de menace)</p>  <p>Calme</p>	Vérification périodique des mesures de précaution et contacts périodiques avec les chefs d'îlots.	Diffusion habituelle des conseils aux voyageurs.
<p>1 - Jaune (menace imprécise)</p>  <p>Précaution</p>	Accentuer la vigilance, vérifier les mesures de précaution, sans remise en cause des conditions de vie habituelles. Contacts établis avec les chefs d'îlots.	Recommandation de ne pas voyager dans les zones de crise. Se signaler auprès de l'ambassade. Déclenchement du plan « Ariane ».
<p>2 - Orange (menace plausible)</p>  <p>Sécurisation</p>	Limitation des déplacements dans la mesure du possible. Contraintes possibles dans l'activité normale (fermeture de l'école éventuelle..). Contacts fréquents avec les chefs d'îlots.	Quitter le pays pour ceux qui le peuvent – Rester dans le lieu de logement pour les autres.
<p>3 – Rouge (menace probable)</p>  <p>Sauvegarde</p>	Regroupement envisageable, contact permanent avec les chefs d'îlot. Encouragement au départ des personnes non indispensables.	
<p>4 – Noir (menace certaine)</p>  <p>Evacuation</p>	Regroupement et évacuation	

- **Phase 1 : Précautions renforcées**

Cette phase correspond à une situation de troubles limités, tels que des manifestations, des blocages de route, des grèves multiples, des incidents naturels (inondations), etc.

- Les Français résidents sont invités à vérifier l'état de leurs provisions (nourriture, eau, essence), à rester en permanence joignable par téléphone portable, et à contacter leur chef d'îlot en cas de problème.
- Les Français de passage sont invités à se tenir à l'écart des zones de crise et à se signaler auprès de l'ambassade.

Des consignes de vigilance et de prudence sont données par courriel, par sms et sur le site internet :

www.ambafrance-id.org

ou par le biais des réseaux sociaux



FACEBOOK : **Kedutaan Besar Prancis di Jakarta**
(<https://www.facebook.com/france.indonesia.timorleste>)



TWITTER: **AmbafranceJakarta**
(<https://twitter.com/FranceJakartaFR>)

- **Phase 2 – Restreindre les déplacements**

Cette phase correspond à une situation de troubles plus importants ou généralisés, limitant les possibilités de déplacement, tels qu'une circulation restreinte ou dangereuse, la fermeture des bâtiments publics ou des écoles, des agressions sporadiques envers les étrangers, des émeutes, le déclenchement d'une catastrophe naturelle, etc.

- Les Français résidents sont invités à limiter leurs déplacements au strict nécessaire, voire à rester à domicile. Ils seront contactés par leur chef d'îlot et pourront faire état des difficultés rencontrées.
- Les Français de passage sont invités, dans la mesure du possible, à quitter la région de crise pour une région plus calme en Indonésie, ou à quitter le pays. Ceux qui sont dans l'impossibilité de le faire doivent rester à l'hôtel qui leur sert de logement. Toute difficulté doit être rapportée à l'Ambassade.

A ce stade tout déplacement à l'extérieur est déconseillé. Indiquez votre présence à votre chef d'îlot, il vous portera assistance en cas de besoin.

L'Ambassade peut ouvrir une cellule de crise si le contexte le nécessite. Elle transmet les consignes qu'elle juge les plus appropriées. Celles-ci peuvent aller du **maintien au domicile** jusqu'au conseil donné aux personnes qui n'ont pas d'obligations professionnelles de **quitter le territoire**.

- **Phase 3 - Regroupement envisageable, contact permanent avec les chefs d'îlot**

Cette phase correspond à une dégradation de l'environnement pouvant rendre insuffisant le confinement au domicile, telle que des difficultés d'approvisionnement en électricité, eau, nourriture, une situation sécuritaire fortement détériorée, une prise à partie systématique des étrangers, etc.

- L'ensemble des Français préparent leur possible regroupement sur les points de rassemblement, selon les instructions des chefs d'îlot pour les résidents, ou de l'Ambassade pour les Français de passage.
- Si la situation s'impose, toute la communauté française peut être invitée à se rendre dans des **centres d'hébergement temporaires** sécurisés. Ces centres ont été identifiés principalement dans certains hôtels de Jakarta. Ils permettent, si la situation le nécessite, de regrouper et maintenir sur place la communauté française pendant quelques jours, en attendant par exemple qu'une évacuation soit rendue possible. Leurs emplacements ne seront communiqués qu'en cas de besoin.

Seuls l'Ambassadeur et l'officier de sécurité sont autorisés à donner un ordre de regroupement ou d'évacuation, même partiel après en avoir reçu instruction de la part du centre de crise à Paris. Dans ce cas, le chef d'îlot vous invitera à rejoindre le lieu de repli. Dans la mesure du possible, la circulation se fera en groupe et sous la protection des forces de l'ordre.

Si vous êtes dans **l'impossibilité de quitter votre domicile en raison de risques importants, restez chez vous**, prévenez l'ambassade et attendez que l'on vienne vous chercher.

- **Phase 4 – Regroupement et Évacuation**

Cette mesure ultime est prise par exemple en cas d'affrontements généralisés ou de conditions de vie insoutenables.

L'évacuation suppose la mise en place, en liaison avec Paris, de moyens de transport civils ou militaires. Les conjoints étrangers de nationaux français bénéficient également du dispositif d'évacuation.

Afin d'anticiper une éventuelle évacuation, il est recommandé de tenir prêt au domicile son bagage à compter du niveau 2 des phases d'alerte (voir ci-après «déclenchement du regroupement et de l'évacuation»)

L'évacuation a pour but de préserver la sécurité des personnes, pas forcément l'intégrité des biens. A ce titre, la question des animaux domestiques est souvent évoquée: leur évacuation n'est en aucun cas garantie.

➤ **Le déclenchement du regroupement et de l'évacuation**

En cas de dégradation importante de la situation (**à compter du niveau 2** des phases d'alerte) et de risque de mise en œuvre du plan de regroupement des Français en vue d'une évacuation, **vous devez être en mesure de quitter votre domicile dans un délai très court sur instruction de l'Ambassade, préparez les affaires suivantes :**

- **Vos documents personnels :**

- le passeport de chacun des membres de la famille (en cours de validité et en règle vis-à-vis des autorités locales),
- carte d'immatriculation consulaire,
- carnet de vaccination et documents médicaux, carte de groupe sanguin
- documents d'état civil (livret de famille, CNI),
- carnet de chèques et cartes de crédit,
- les coordonnées de l'assurance rapatriement (téléphone et n° de membre)
- les coordonnées de la famille en France (téléphone et adresse)
- tout autre document important (permis de conduire,...)
- une somme d'argent suffisante (en argent liquide, dans la perspective de frais divers à encourir en cas d'évacuation),
- polices d'assurance et un jeu de clefs du domicile et du véhicule.


- **Votre sac d'urgence** ou équivalent (voir fiche)

- **Vos affaires personnelles**

- en cas d'évacuation, **un bagage par personne est autorisé (15kg maximum)** en plus d'un bagage à main. Privilégiez les bagages faciles à porter (sac ou valise à roulette),
- préparez vos vêtements en fonction de la saison en France
- en cas de traitement ou de maladie, emportez des **médicaments d'avance** pour plusieurs jours,

CONSEILS POUR VOS ENFANTS

Afin que vos enfants soient facilement identifiables s'ils devaient se retrouver seuls, faites leur porter une **mini-fiche d'identité plastifiée** en français/anglais/indonésien indiquant leur nom (voire le nom de leur mère si celui-ci est différent), leur date de naissance, leur numéro de téléphone, leur adresse, leurs éventuels problèmes de santé et des coordonnées en France



.....
(parents' phone number / nomor telepon)
N° de téléphone des parents :
.....
(address / alamat)
Adresse:
.....
(date of birth / tanggal lahir)
Date de naissance :
.....
(Name / Nama)
Nom et prénom :
.....

Fiche d'identité enfant

Fiche d'identité enfant

Personne à prévenir (hors Indonésie) :
(Out of state contact name / contact person di luar Indonesia)
.....

N° de téléphone du contact :
(contact's phone number / nomor telepon contact person)
.....

Remarques médicales (traitements, allergies,...)
(medical comments / catatan medis)
.....
.....

Informations diverses :
(others information / lain-lain)
.....

- **Vos animaux de compagnie**

- L'embarquement de votre animal de compagnie n'est pas un droit et ne peut être garanti. La décision sera prise au moment de l'embarquement en fonction des conditions (place dans l'avion ou en soute)
- Les animaux doivent être transportés dans une cage homologuée par les compagnies aériennes. Seuls les animaux de moins de 4 kg sont acceptés en cabine
- Pensez à préparer le nécessaire pour votre animal de compagnie : nourriture, eau, calmant pour le vol ou l'attente, carnet de santé, document de circulation



➤ **Les moyens de communication et d'alerte**

Plusieurs moyens de communication et d'alerte sont disponibles pour vous permettre de conserver le contact avec l'ambassade, afin d'assurer votre sécurité, vous informer et prévenir de tout danger.

Le consulat dispose d'une ligne téléphonique vous permettant de le joindre à tout moment. Pour toute demande d'information, n'hésitez pas à contacter le bureau d'accueil des Français de l'étranger.

- Ambassade : +62 21 23 55 76 00

Numéro d'urgence en dehors des horaires d'ouverture : **+62 816 190 30 94**

- Consulat : +62 21 23 55 76 56/58

Numéro d'urgence en dehors des horaires d'ouverture : **+62 816 89 69 46**

Un système d'alerte par SMS a été mis en place par l'ambassade, afin de pouvoir contacter instantanément la communauté française inscrite au registre et transmettre toutes les informations nécessaires en cas de crise.

Dès lors que la situation le nécessite, un SMS est envoyé par l'ambassade sur tous les téléphones portables des ressortissants français qui ont fait connaître leur souhait de recevoir ce service. **Il vous est donc recommandé de conserver constamment avec vous votre téléphone mobile, particulièrement en cas de troubles ou d'événements graves.** Lors de situations intervenues dans un passé récent, pendant lesquelles le réseau des communications téléphoniques, tant fixes que mobiles, était encombré ou le service interrompu, les envois de messages par SMS ont toujours fonctionné.

Une liste de diffusion d'informations par messagerie électronique a été mise en place par l'ambassade. Cette liste permet de vous envoyer régulièrement des informations ou consignes générales concernant la sécurité. Elle permet également, en cas de crise, de vous adresser des instructions plus détaillées que celles transmises par SMS.

Pour conserver le contact avec la communauté française même en cas d'interruption des communications normales, un réseau de transmission autonome, reposant sur des téléphones satellitaires, relie en permanence l'ambassade, les chefs d'îlot et les agences consulaires.

Pour bénéficier du système d'alerte par SMS et par courriel, il vous suffit d'envoyer un courriel, comportant votre nom, votre prénom, votre numéro de téléphone portable, votre adresse courriel, à l'adresse suivante :

Admin-francais.jakarta-amba@diplomatie.gouv.fr

Les listes d'adresse courriel et de numéros de téléphones constitués par l'ambassade sont confidentielles et réservées aux seuls échanges de sécurité. Elles ne font l'objet d'aucune utilisation commerciale et ne sont pas communiquées à des tiers.

LE RÔLE DU CHEF D'ÎLOT

Selon votre situation géographique, vous dépendez d'un îlot regroupant tous les ressortissants français de votre quartier.

Le **chef d'îlot**, participe au dispositif de l'îlotage, cœur du plan de sécurité. Il est désigné sur la base du volontariat, par le chef de poste ou, par délégation, l'officier de sécurité en charge de l'élaboration et du suivi du plan.

Le chef d'îlot est responsable d'un groupe de ressortissants qu'il identifie et localise avant toute crise, afin d'être en mesure de les assister en cas de crise. Il se fait connaître de ceux-ci, et leur communique les renseignements utiles concernant l'îlot. En liaison avec le consulat, il s'assure qu'ils sont régulièrement immatriculés et que **leur adresse n'a pas changé**, qu'ils sont prêts à être contactés et à quitter leur domicile dès que la situation l'imposera.

Par ailleurs, le chef d'îlot s'assure que les Français dont il a la charge conservent certains documents importants et vivres de première nécessité dans un lieu accessible. Il établit une liste des hôpitaux, cliniques, médecins et pharmacie de l'îlot.

Lorsqu'une **situation d'urgence** se produit dans le pays, le chef d'îlot suit scrupuleusement les instructions fournies par l'ambassade ou le consulat et communique les directives à transmettre à son îlot.

Dans tous les cas, le chef d'îlot se tient informé en permanence de l'évolution de la situation et des consignes adressées à l'ensemble de la population par son intermédiaire ; en bref, il reste en contact avec l'ambassade de France.

La liste des Français résidant dans un îlot est remise au chef d'îlot. Cette liste n'est utilisée qu'à des fins de sécurité et sur l'instruction de l'ambassadeur. Cette liste est confidentielle et lors de sa remise au chef d'îlot, ce dernier signe une déclaration sur l'honneur par laquelle il s'engage à ne pas l'utiliser à des fins autres que celles de la mise en œuvre du plan de sécurité. Tous les immatriculés sont prévenus, lors de leur immatriculation ou d'un renouvellement d'immatriculation, de la transmission de ces informations à leur chef d'îlot.

La fonction de chef d'îlot est volontaire. Ce compatriote bénévole ne pourra remplir sa mission qu'avec l'aide de la communauté dont il a la charge.

Il appartient à chacun de l'aider dans sa tâche et d'être coresponsable de sa sécurité. Il revient ainsi à chaque résident de se présenter à lui dès son installation dans la zone.

LES COORDONNEES UTILES

1. Contacts utiles français

Ambassade de France en Indonésie

Tél : +62 816 89 69 46 (24h/24h)

Tél : +62 816 190 30 94

Courriel du consulat :

admin-francais.jakarta-amba@diplomatie.gouv.fr

Ministère des Affaires étrangères et européennes

Tél : +33.43.17.53.53

Site internet : www.diplomatie.gouv.fr



FACEBOOK : Kedutaan Besar Prancis di Jakarta

(<https://www.facebook.com/france.indonesia.timorleste>)



TWITTER: **AmbafranceJakarta**

(<https://twitter.com/FranceJakartaFR>)

2. Numeros d'urgences gratuits nationaux

Urgences Police

Tél : 110 / 112

Pompiers

Tél : 113

Ambulances

Tél : 118

Secours d'urgence (recherche et sauvetage)

Tél : 115 / 111

Centre de crise catastrophe naturelle :

Tél : 129

**LOCALISATION DES AGENCES CONSULAIRES EN PROVINCE
ET A TIMOR LESTE**



Liste des agences consulaires en province et à Timor Leste

Agence	Nom	Adresse ✉	☎	Télécopie
BALIKPAPAN	Mme Iris HARDY agenceconsulairebalikpapan@yahoo.com	Gunung Bugis n°86 Complexe TOTAL Jalan Yos Sudarso BALIKPAPAN 76123	(0542) 533 265	(0542) 533 793 (0542) 532 190
BANDUNG	Mme Mélanie MARTINI konsulat-bandung@institutfrancais-indonesia.com melanie.martini@ifi-id.com	IFI Bandung Jalan Purnawarman No.32 BANDUNG 40117	(022) 421 2417 (022) 421 2418 IRIDIUM : 881 621 434 499	(022) 420 7877
DENPASAR	Mme Geneviève FAMY consul@dps.centrin.net.id	Jalan Umalas 1 n° 80. Kerobokan – Kuta BALI 80117	(0361) 473 08 34 IRIDIUM : 881 641 448 916	(0361) 4730834
SURABAYA	Mme Véronique MATHELIN konsulat.surabaya@institutfrancais-indonesia.com veronique.mathelin@ifi-id.com	IFI Surabaya Kompleks AJBS, Jalan Ratna 14 Blok C2 SURABAYA 60246	(031) 5035 035 IRIDIUM : 881 641 474 976	(031) 566 36 14
YOGYAKARTA	Mme. Christine MOERMAN Christine.moerman@institutfrancais-indonesia.com christine.moerman@ifi-id.com	IFI Yogyakarta Jalan Sagan No.3 YOGYAKARTA 55223	(0274) 566 520 (0274) 547 409 IRIDIUM : 881 641 474 978	(0274) 562 140
MEDAN	M. Olivier TICHIT relaisadfrancemedan@icloud.com	PT Tolan Tiga Indonesia Jl. Imam Bonjol 18, 7ème étage Medan 20152	 IRIDIUM : 881 641 448 915	
DILI (Timor Est)	Mlle Aurélie SEGUIN frcoopedili@gmail.com	Bureau français de coopération CASA EUROPA DILI	+670 7731 3500 IRIDIUM : 886 141 474 921	

Les Français installés dans des régions d'Indonésie où il n'y a pas d'agence consulaires sont rattachés à l'Ambassade de France.

